

## **Terres arables Une nouvelle ruée vers l'or ?**

Antoine Bouhey

Chargé de mission Souveraineté alimentaire, Peuples Solidaires

### Résumé :

Dans un contexte de crise alimentaire planétaire et de hausse des prix des matières premières, les terres sont l'objet de convoitises de la part des entreprises de l'agroalimentaire et de certains États. Afin d'assurer leur sécurité alimentaire et de répondre à la demande croissante en agrocarburants, l'acquisition massive de terres arables des pays du Sud par des étrangers est justifiée par leur sous-exploitation. L'agrobusiness serait ainsi le moyen le plus efficace de favoriser le développement des pays du Sud. En réalité, son impact sur le niveau de vie des populations locales est contestable. Plusieurs acteurs dénoncent cet accaparement de terres et défendent le concept de souveraineté alimentaire, faisant des populations locales l'acteur principal de toute décision liée à l'exploitation agricole de leurs terres.

En novembre 2009, les chefs d'État et de gouvernement étaient invités par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation) à se réunir à Rome pour répondre à une question fondamentale : comment nourrir notre planète en 2050 ? Les dirigeants du G8, qui se sont pourtant fréquemment rassemblés ces derniers mois au chevet d'une économie malade, ont déserté cette réunion qui visait à répondre à une crise alimentaire planétaire laissant aujourd'hui plus d'un milliard de personnes souffrir de la faim. Ce dédain affiché par les pays les plus riches de la planète contraste avec l'attention accrue des gouvernements et des entreprises pour les moyens de production agricole, et notamment les terres, devenues depuis quelques années l'objet d'un intérêt sans précédent. Avec la forte hausse des prix des denrées alimentaires de 2008, les terres se sont en effet révélées être des atouts stratégiques particulièrement importants et rentables. Car comme Hong Jong-wan, manager chez Daewoo, le déclarait en novembre 2008 au *Financial Times*, « dans notre monde, la nourriture peut être une arme »<sup>1</sup>. À cette époque, ce cadre sud-coréen était mieux placé que quiconque pour évoquer ce sujet, puisque son entreprise venait de dévoiler son projet d'acquisition à Madagascar d'une surface de terres arables d'1,3 million d'hectares (soit environ 40 % des terres alors cultivées dans le pays). Ces terres devaient servir à cultiver du maïs et de l'huile de palme « afin d'assurer la sécurité alimentaire de la Corée du Sud », pays dont la production agricole est insuffisante pour nourrir sa population.

---

<sup>1</sup> Song Jung-a, Christian Oliver et Tom Burgis, « Daewoo to cultivate Madagascar land for free », *Financial Times*, Londres, 19 novembre 2008.

Daewoo annonçait dans la foulée que ces terres seraient occupées pendant 99 ans à titre gratuit, l'entreprise affirmant prévoir la création de 70 000 emplois à Madagascar et un investissement de six milliards de dollars sur vingt-cinq ans dans l'île, notamment à travers la construction d'infrastructures liées à l'exportation. Ce projet, révélé par le *Financial Times* le 18 novembre 2008<sup>2</sup>, suscite rapidement de vives réactions à Madagascar, puisqu'il a été mené par le gouvernement sans consultation des populations susceptibles d'être affectées par le projet. En effet, celles-ci sont largement habitées, cultivées et considérées par dessus tout comme sacrées par leurs occupants. L'opposition, emmenée par le maire d'Antananarivo Andry Rajoelina, s'empare alors de cette question et réclame l'annulation du contrat ainsi que la démission du président Marc Ravalomanana. La nourriture devient alors effectivement une arme politique dans les mains d'Andry Rajoelina, qui instrumentalise le projet d'investissement de Daewoo en le dénonçant, ce qui lui permettra de s'emparer du pouvoir en mars 2009. À la même époque, Daewoo affirme de son côté avoir renoncé à son projet initial en raison du « manque de sécurité pour (ses) investissements ». À la lumière de cet exemple malgache, on constate que la nourriture et les terres sont bel et bien devenues des armes stratégiques pour des États en quête de sécurité alimentaire et pour des investisseurs en quête de profits.

### **Répondre aux besoins en nourriture et en agrocarburants**

Du Pakistan, où le gouvernement estime être en mesure de mettre 8,25 millions d'hectares de terres à disposition des investisseurs, au Paraguay, où le consortium indien Solvent Extractors Association a acheté 10 000 hectares de terres pour y produire des graines oléagineuses, on observe un accroissement extraordinaire des transactions de terres arables. L'importance de ce phénomène est telle que plusieurs acteurs n'hésitent pas à le qualifier de nouvelle forme de colonialisme. Il s'agit en effet d'une nouvelle prise de contrôle de ce que Frantz Fanon appelait « la valeur la plus essentielle, la plus concrète [...] : la terre qui doit assurer le pain et, bien sûr, la dignité »<sup>3</sup>. Selon les estimations, entre 15 à 40 millions d'hectares de terres auraient déjà été acquis durant les cinq dernières années par des entreprises, des fonds d'investissement et des gouvernements, et des millions d'autres hectares de terre seraient actuellement en négociation à travers la planète.

Après près de trente ans de baisse du niveau des investissements dans l'agriculture à l'échelle mondiale<sup>4</sup>, les pays importateurs de nourriture ont été poussés par la flambée des prix des matières premières agricoles en 2008 à revoir leurs stratégies en matière d'agriculture et d'alimentation. Suivant la logique imposée par les institutions financières internationales, la plupart des pays en développement avait en effet abandonné le soutien à leur agriculture et les mécanismes de régulation des marchés nationaux, en pariant sur l'industrie et les services et en comptant sur les importations de matières premières agricoles, à des prix artificiellement bas sur les marchés internationaux. La crise alimentaire de 2008, durant laquelle plusieurs pays exportateurs, parmi lesquels le Brésil, la Chine et le Viêtnam, ont choisi de restreindre ou de suspendre leurs exportations afin de nourrir leurs populations, a démontré que les marchés

---

<sup>2</sup> Javier Blas, « Land leased to secure crops for South Korea », *Financial Times*, Londres, 18 novembre 2008.

<sup>3</sup> Frantz Fanon, *Les Damnés de la Terre*, Paris, La Découverte, 2002 [1<sup>e</sup> éd. 1961], p. 47.

<sup>4</sup> ActionAid, *Five out of ten? Assessing progress towards the AU's 10% budget target for agriculture*, Johannesburg, ActionAid, juin 2009, p. 9 et 19.

internationaux ne permettent pas d'assurer un approvisionnement permanent de denrées aussi essentielles que le riz, le blé ou la pomme de terre. Afin de se prémunir de futures hausses de prix et du bon vouloir des pays exportateurs, les États incapables d'atteindre l'autosuffisance alimentaire ou de la pérenniser ont donc été contraints de trouver de nouveaux moyens de sécuriser leurs approvisionnements. Ainsi, pour des pays comme l'Arabie Saoudite, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, le Koweït, la Libye, il est devenu urgent d'obtenir le contrôle de très grandes surfaces de terres à l'étranger, d'y développer une agriculture intensive et de conserver un contrôle sur l'acheminement des productions. Ces acquisitions se font par le biais d'entreprises publiques et para-publiques, de fonds souverains, de banques de développement, d'agences liées aux ministères de l'Agriculture, mais aussi à travers le soutien politique et financier de certains États vis-à-vis d'entreprises qui leur sont proches. Au Mali, l'entreprise Malibya Agriculture<sup>5</sup> a ainsi été créée à l'initiative du gouvernement libyen pour produire du riz hybride chinois sur une surface de 100 000 hectares de terres dans la région de « l'Office du Niger », principale zone rizicole du pays<sup>6</sup>.

À ces acteurs liés aux intérêts étatiques sont rapidement venus s'ajouter des acteurs privés qui estiment que les prix des matières premières agricoles vont augmenter et qu'il est urgent d'investir dans les terres agricoles. Ces entreprises agroalimentaires, fonds de pension, banques d'investissement ou gestionnaires de portefeuille considèrent que ces terres vont générer d'importants profits, bien loin des pertes enregistrées par le secteur immobilier ces deux dernières années avec la crise financière. Comme l'écrit l'ONG Grain, « l'engagement du secteur privé dans l'accaparement mondial des terres est le fait d'entreprises agro-industrielles traditionnelles ou de sociétés de plantation, comme Unilever ou Dole » mais également de « la haute finance, [...] devenue un acteur essentiel de cette évolution »<sup>7</sup>. Parmi les entreprises et investisseurs français, AgroGeneration<sup>8</sup> a ainsi décidé d'investir 30 millions de dollars en 2007 pour louer des terres en Ukraine. L'entreprise vient d'annoncer une augmentation de capital et sa cotation sur Alternext, marché boursier destiné aux PME, pour « accélérer ses achats de terres agricoles en Ukraine ». Des sociétés de conseil accompagnent également ce mouvement, à l'exemple d'Agritel, société de conseil en gestion des risques des marchés agricoles et agroalimentaires, qui dispense aujourd'hui des formations sur le secteur agricole en Ukraine et sur la réglementation sur l'acquisition de terres agricoles à ceux qui veulent « se projeter dans une position d'investisseur potentiel ».

Si ces acquisitions de terres ont pour objectif principal d'augmenter la production alimentaire au niveau mondial et d'assurer la sécurité alimentaire de certains pays, leur accélération est également liée à la demande croissante en agrocarburants. En effet, la culture des matières premières agricoles utilisées pour produire les agrocarburants se fait en grande partie sur des terres jusque là consacrées à l'alimentation. Ce phénomène, bien que plus ancien (la production d'agrocarburants s'est développée récemment en Europe et aux États-Unis, mais a démarré dans

---

<sup>5</sup> Filiale libyenne de la Libya Africa Investment Portfolio, créée à l'initiative du fond souverain de la Libye, la Libyan Investment Authority.

<sup>6</sup> GRAIN, « L'accaparement des terres de rizières met en péril la souveraineté alimentaire de l'Afrique », *A contre courant*, n° 19, Barcelone, GRAIN, janvier 2009, p. 1-4.

<sup>7</sup> GRAIN, « Les nouveaux propriétaires fonciers : les sociétés d'investissement en tête de la course aux terres agricoles à l'étranger », *A contre courant*, n° 22, Barcelone, GRAIN, octobre 2009, p. 2.

<sup>8</sup> Entreprise détenue à 40 % par son fondateur, Charles Beigbeder, et à 20 % par le fonds d'investissement Aloe Private Equity.

les années 1970 au Brésil) s'est en effet accéléré ces dernières années, à mesure que la viabilité économique des agrocarburants et la stabilité de la demande se sont confirmées. À cet égard, la directive européenne sur les énergies renouvelables<sup>9</sup>, qui fixe un objectif d'incorporation de 10 % d'énergies renouvelables dans le secteur des transports en Europe d'ici 2020, constitue une incitation particulièrement forte à développer la production des agrocarburants. Les États européens prévoient en effet de remplir cet objectif en quasi-totalité à travers la promotion des agrocarburants, que les agro-industriels sont donc invités à produire en quantité, en acquérant des terres en Europe et à l'étranger et en développant les infrastructures nécessaires à leur incorporation dans les transports. Peuples Solidaires, en association avec ActionAid<sup>10</sup>, estime que 17,5 millions d'hectares de terres devront être alloués dans les pays en développement pour y produire des agrocarburants afin de remplir les objectifs de production de l'Union européenne<sup>11</sup>. Ces terres seront principalement dédiées à la culture de jatropha, de canne à sucre et de palmiers à huile, des matières premières pouvant être utilisées pour produire des agrocarburants. Cette demande prévisible en agrocarburants, qui vient s'ajouter à celle en nourriture, explique donc en grande partie l'emballement généralisé pour les terres, devenues l'objet d'une véritable ruée vers l'or.

### **Une dynamique encouragée par les organisations internationales**

Ce mouvement généralisé de ruée vers les terres des pays du Sud a également été rendu possible par l'adhésion des organisations internationales et des gouvernements à une dynamique générale de libéralisation de l'économie. En ce qui concerne les acquisitions de terres à grande échelle, cette dynamique s'appuie sur deux postulats principaux. Le premier, promu notamment par la Banque mondiale, voudrait que la planète regorge de terres inutilisées, sous-exploitées ou marginales qui n'attendent, pour reprendre l'expression de Rousseau, que « le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avis(e) de dire : Ceci est à moi »<sup>12</sup>. Ainsi, la Banque mondiale et la FAO publiaient en juin 2009 un ouvrage estimant à 400 millions d'hectares la surface de « terres commercialement exploitables » en Afrique<sup>13</sup>. Ce type de message, quand il est porté par ces organisations, vise à favoriser les investissements étrangers dans l'agriculture, favorisant ainsi la monoculture intensive à grande échelle. À travers l'Afrique, les gouvernements sont encouragés à

---

<sup>9</sup> Journal officiel de l'Union européenne, 2009, *Directive 2009/28/EC sur la Promotion de l'utilisation d'énergie produite à partir de sources renouvelables*, 5 juin 2009.

<sup>10</sup> Fondé en 1983, Peuples Solidaires est une association de solidarité internationale française reconnue d'intérêt général, dont les membres soutiennent les hommes et les femmes qui, partout dans le monde, luttent pour leurs droits. Peuples Solidaires relaie l'information, mobilise les citoyens, fait pression sur les décideurs et renforce les organisations du Sud. Ses deux priorités sont la souveraineté alimentaire et les droits de l'homme au travail. Depuis 2009, Peuples Solidaires est associé au réseau international ActionAid. ActionAid est une organisation internationale qui lutte contre la pauvreté dans plus de quarante pays, et qui travaille aux côtés des personnes défavorisées pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice.

<sup>11</sup> Peuples Solidaires en association avec ActionAid, *Le plein de faim : L'impact des agrocarburants sur les populations et la faim dans le monde*, Paris, Peuples Solidaires en association avec ActionAid, avril 2010, p. 6.

<sup>12</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes et Discours sur les sciences et les arts*, Paris, Flammarion, 1992 [réédition], p. 222.

<sup>13</sup> Banque mondiale et Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Awakening Africa's Sleeping Giant. Prospects for Commercial Agriculture in the Guinea Savannah Zone and Beyond*, Rome, Banque mondiale/FAO, juin 2009.

réformer leurs législations sur la propriété foncière pour favoriser les investissements étrangers. Les organisations internationales incitent par exemple les États à créer des agences de promotion de l'investissement ou des « banques de terres » référençant les surfaces de terres à proposer aux investisseurs. Le Kenya s'apprête de fait à mettre en place une telle « banque des terres » en rachetant et en regroupant des terres inexploitées à travers le pays afin « d'attirer les investisseurs étrangers »<sup>14</sup>. De même, à Madagascar, c'est sous l'impulsion et avec l'appui de la Banque mondiale que le gouvernement malgache a créé en 2006 un Economic Development Board of Madagascar (EDBM) afin « de développer les investissements locaux et internationaux », notamment dans l'agro-industrie. C'est encore en suivant les conseils de la Banque mondiale que l'État malgache promulgue, le 14 janvier 2008, un nouveau code des investissements qui facilite l'acquisition de terrains par les investisseurs étrangers. Le Sénégal prévoit de son côté l'aménagement de 320 000 hectares de terres dans les cinq prochaines années pour y produire des agrocarburants, la ministre des Énergies renouvelables, des biocarburants et de la pisciculture, Thérèse Coumba Diop, indiquant que « des terres seront attribuées aux promoteurs qui désirent évoluer dans ce domaine ». Parmi ceux-ci, on trouve déjà un grand nombre d'entreprises européennes, dont l'entreprise française Carbiol.

Le principal argument mis en avant par les partisans de cette distribution massive de terres est que celles-ci sont inutilisées ou sous-exploitées, puisque ne générant pas une production agricole à valeur marchande. Cette conception ne prend pas en compte les nombreux usages des terres rurales à travers la planète, qui fournissent aux populations locales des aliments de subsistance, des combustibles, des plantes médicinales ou des lieux de pâturage, sans toutefois être assujetties à des titres de propriété précis. Le gouvernement philippin a ainsi proposé récemment à la Chine 1,4 million d'hectares de terres, peuplées en réalité de communautés indigènes et autochtones<sup>15</sup>. De telles terres, dites « marginales », sont souvent utilisées par des femmes et sont indispensables à leur survie, comme on a pu l'observer au Ghana lors de l'implantation de la culture du jatropha, un agrocarburant en forte croissance en Afrique, en substitution aux forêts d'arbres de karité<sup>16</sup>. Les femmes ghanéennes récoltent traditionnellement des noix de karité pour en faire du beurre – un ingrédient important pour les cosmétiques et les savons et utilisé localement dans la cuisine. Une importante source de revenus complémentaires leur a donc été retirée lorsque ces terres dites marginales ont été attribuées à des investisseurs extérieurs. Dans un autre registre, les terres inexploitées sont par ailleurs souvent porteuses d'un capital symbolique fort pour les populations locales. Dans l'État de l'Orissa (Inde orientale), les Dongria Kondh s'opposent ainsi fermement au projet d'exploitation d'une mine de bauxite par l'entreprise britannique Vedanta. Ils considèrent en effet comme un lieu de culte sacré la montagne Niyamgiri (« montagne de la loi ») que l'entreprise compte exploiter, et au sommet de laquelle de nombreuses cérémonies sont célébrées chaque année<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> Njiru Nthiga, directeur de la planification du ministère des Terres du Kenya, « Kenya: Slow sale process delays plan for land bank », *Business Daily*, Nairobi, 4 février 2010.

<sup>15</sup> Saturnino Borrás Jr. et Jennifer Franco, « From Threat to Opportunity? Problems with the Idea of a "Code of Conduct" for Land-Grabbing », *Yale Human Rights and Development Journal*, vol. 13, New Haven, avril 2010, p. 517.

<sup>16</sup> Peuples Solidaires en association avec ActionAid, *Le plein de faim : L'impact des agrocarburants sur les populations et la faim dans le monde*, Paris, Peuples Solidaires en association avec ActionAid, avril 2010, p. 32.

<sup>17</sup> Peuples Solidaires et Survival, « Inde, l'exploitation qui mine la population », *Appel Urgent n° 316*, Rennes, Peuples Solidaires, 28 mars 2008.

C'est donc le concept même de « terres marginales » ou « terres inexploitées » qui pose problème, puisque le recensement de ces terres par les gouvernements ne prend généralement pas en compte les usages multiples des terres. De manière générale, c'est la définition même des droits de propriété sur les terres des pays du Sud qui est en jeu. Dans la quasi-totalité des pays visés par les accaparements de terres, l'État est en effet considéré comme propriétaire de l'ensemble des terres, dont il a hérité le contrôle lors de la décolonisation. D'où la propension actuelle de certains gouvernements africains ou asiatiques à déclarer des régions entières comme inutilisées, sans prendre en compte l'existence des communautés et individus qui en vivent.

Le second postulat ayant favorisé les acquisitions massives de terres repose sur la conception selon laquelle l'agrobusiness – c'est-à-dire une agriculture intensive de monoculture à grande échelle et à vocation principalement exportatrice – est le moyen le plus efficace d'accroître la production des matières premières agricoles dans les pays du Sud, et de favoriser le développement de ces derniers. Ceci par opposition aux agricultures familiales et paysannes<sup>18</sup>, perçues comme relativement inefficaces en matière de production et incapables de générer les revenus nécessaires pour le développement des zones rurales. Dans les cas de Madagascar ou du Mali, c'est l'une des principales raisons ayant poussé les gouvernements à accueillir des projets aussi importants sur leur territoire : la conviction que ces projets, menés par des grandes entreprises étrangères à grands renforts de capitaux, vont s'accompagner de créations d'infrastructures et de richesses censées profiter aux populations locales. On observe cependant que ce type d'exploitations a – en Amérique latine comme en Afrique – un impact positif limité, voire négatif, sur le niveau de vie des populations locales. D'une part, parce qu'elles viennent souvent se substituer à des cultures vivrières diversifiées et respectueuses des ressources naturelles renouvelables. D'autre part parce que les emplois, infrastructures, transferts de technologies ou plans de développement des économies locales promis par les entreprises et États qui acquièrent les terres font rarement l'objet d'engagements précis dans les contrats d'acquisition de terres. Il n'est donc pas possible pour les gouvernements des pays hôtes et *a fortiori* encore moins pour les populations locales, de s'assurer que des infrastructures et des emplois avec des salaires décents seront créés ou encore qu'une partie de la production sera réaffectée aux marchés nationaux. D'autant que les entreprises étrangères bénéficient d'un cadre juridique international largement favorable, comme l'ont souligné les études de Lorenzo Cotula sur la jurisprudence des tribunaux internationaux d'arbitrage. En étudiant les traités de promotion des investissements et les mécanismes de résolution de différends juridiques entre États et entreprises étrangers concernant des investissements, ce chercheur de l'IIED affirme « que l'investisseur peut s'appuyer sur une protection juridique considérablement plus efficace pour dissuader toute intervention qui nuirait à son acquisition foncière »<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> Pour une définition des agricultures familiales, voir Coopération Sud, *Défendre les agricultures familiales : lesquelles, pourquoi?*, Paris, Coopération Sud, 2008.

<sup>19</sup> « Les traités internationaux peuvent aggraver les déséquilibres dans les transactions individuelles. Par exemple, les traités d'investissement entre État d'origine et État hôte protègent généralement l'investissement des actions défavorables du gouvernement hôte (expropriation, traitement arbitraire au sens large) [...]. Ces dispositifs légaux internationaux sont généralement bien plus efficaces que ceux dont dispose la population locale pour protéger ses droits fonciers, par exemple dans le cadre des traités des droits de l'homme », Lorenzo Cotula et Sonja Vermeulen, « “Accaparement des terres” ou opportunité de développement ? », *Briefing*, Londres, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), septembre 2009, p. 4.

## Laisser-faire, réguler ou interdire

Dans cette ruée vers l'or, les principaux bénéficiaires seront donc bien les investisseurs publics ou privés qui sécurisent leur propriété et leur production, alors que les États hôtes – et plus encore les populations rurales – verront une nouvelle fois leurs ressources naturelles leur échapper. La plupart des acteurs internationaux – États, organisations internationales, organisations de la société civile et organismes de recherche – partageant ce constat ont tenté depuis plusieurs mois de se positionner pour apporter une réponse adéquate, sans qu'une position commune n'ait encore émergé. On peut néanmoins distinguer trois groupes d'acteurs distincts, aux analyses et aux propositions différentes.

Un premier groupe s'est constitué autour de la Banque mondiale et de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Dans la continuité de leur promotion des investissements étrangers dans l'agriculture, les organisations internationales considèrent ces acquisitions de terres comme des « opportunité(s) pour accroître les investissements dans l'agriculture »<sup>20</sup>. Elles estiment toutefois que l'ampleur du phénomène actuel implique un certain nombre de risques pour les populations utilisant les terres convoitées, et qu'il convient d'encourager les investissements tout en émettant des recommandations pour limiter les risques de violations des droits économiques, sociaux et culturels des populations menacées. La Banque mondiale élabore actuellement des principes<sup>21</sup> qui doivent favoriser des investissements agricoles profitant à l'ensemble des acteurs impliqués : investisseurs, États hôtes et populations affectées. Les organisations internationales abandonnent ainsi le postulat selon lequel les terres visées n'étaient pas préalablement l'objet d'usages multiples par les populations locales. Elles persistent cependant à encourager des réformes de la législation des pays hôtes visant à favoriser les investissements étrangers, et proposent en contrepartie aux entreprises d'adopter des « codes de conduite ». C'est également l'approche adoptée par le rapport du Centre d'analyse stratégique français<sup>22</sup>, dont les travaux ont été coordonnés par Michel Clavé, Directeur de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du groupe Crédit agricole. De tels codes de conduite se déclinent sous la forme de principes que les investisseurs s'engageraient à respecter sur la base du volontariat, afin de préserver les droits des utilisateurs actuels de la terre. Cette approche ne vise donc pas à encadrer légalement les risques liés aux investissements : elle constitue davantage une privatisation du droit des populations locales et des États hôtes, dont le respect des droits dépend de la volonté des investisseurs.

Un deuxième groupe d'acteurs, loin d'en appeler au volontarisme des investisseurs, propose de se pencher sur le rôle des États hôtes et des États d'origine des investisseurs dans la mise en oeuvre

---

<sup>20</sup> Joachim von Braun & Ruth Meinzen-Dick, « Land Grabbing by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities », *IFPRI Policy Brief n° 13*, Washington, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 2009.

<sup>21</sup> La Banque mondiale mène depuis 2009 des recherches et consultations avec d'autres organisations internationales pour apporter une réponse à l'accroissement des investissements agricoles. Une première note précisant les positions de plusieurs organisations internationales a été publiée en janvier 2010 : FAO, FIDA, CNUCED et Banque mondiale, *Principles for Responsible Agricultural Investment that Respects Rights, Livelihoods and Resources, A discussion note prepared by FAO, IFAD, UNCTAD and the World Bank Group to contribute to an ongoing global dialogue*, 25 janvier 2010.

<sup>22</sup> Le Centre d'analyse stratégique est un organisme rattaché au Premier ministre qui a succédé au Commissariat général du Plan en mars 2006. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle.

de cadres légalement contraignants. En effet, comme le rappelle le rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, « il incombe à l'État hôte de garantir la protection des droits de l'homme relevant de sa compétence et à l'investisseur de respecter ces droits et de ne pas créer d'obstacles à l'État dans l'exécution des obligations qu'il a contractées en vertu du droit international. En particulier, lorsque l'investisseur est une entité privée et que l'État d'accueil n'est pas désireux ou capable d'agir conformément à ses obligations, il incombe à l'État d'origine de l'investisseur de veiller au respect de ces obligations »<sup>23</sup>. Cette position, qui met les droits des populations affectées au centre des réponses à apporter aux accaparements de terres, est développée par de nombreux acteurs. L'organisation internationale ActionAid propose ainsi de mettre en place un moratoire sur les accaparements de terres tant que des cadres réglementaires régissant les transactions foncières tout en garantissant la sécurité alimentaire et foncière des populations affectées ne seront pas mis en oeuvre au niveau national comme international<sup>24</sup>. Le gouvernement français propose quant à lui, suite à un travail de réflexion mené en consultation avec la société civile<sup>25</sup>, « d'aller plus loin que les codes de bonne conduite s'ils ne se traduisent pas par un changement véritable des pratiques des acteurs »<sup>26</sup>. La France envisage par exemple d'incorporer aux accords de promotion des investissements qui lient les pays européens à des pays du Sud, des règles assurant une meilleure prise en compte des droits des populations locales.

Enfin, un troisième groupe d'acteurs, composé de nombreuses organisations paysannes, telles que la Via Campesina, et d'organisations non gouvernementales, estime qu'« aucun principe au monde ne peut justifier l'accaparement de terres ». Ces organisations considèrent qu'il est nécessaire de soutenir en priorité l'agriculture familiale et paysanne afin de nourrir le milliard de personnes qui souffrent aujourd'hui de la faim sur la planète. Depuis une quinzaine d'années, elles défendent donc le concept de souveraineté alimentaire, défini comme le droit des populations, des États et groupes d'États à définir leur politique agricole et alimentaire, sans *dumping* vis-à-vis des pays tiers. Dans ce cadre, les politiques doivent nécessairement être adaptées à chaque contexte écologique, social, économique et culturel, puisqu'elles sont définies à des niveaux de décision appropriés. Le concept de souveraineté alimentaire a un intérêt particulier dans le contexte des accaparements de terres, puisqu'il place les populations locales au coeur du processus de décision et répond ainsi au problème essentiel posé par ce phénomène. En effet, dans l'ensemble des cas étudiés, c'est bien l'absence d'informations et de consultation des populations locales qui pose problème. La quasi-totalité des contrats entre investisseurs et États hôtes ne sont d'ailleurs pas rendus publics, alors qu'ils affectent les conditions de vie d'un grand nombre de personnes. En outre, les entreprises qui consultent des communautés locales les informent rarement des conséquences concrètes des projets qu'ils comptent développer, insistant

---

<sup>23</sup> Olivier De Schutter, « Acquisitions et locations de terres à grande échelle : ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme », additif au rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Genève, 28 décembre 2009, p. 17.

<sup>24</sup> ActionAid International, *Position d'ActionAid International concernant les acquisitions de terres à grande échelle dans les pays du Sud*, Johannesburg, ActionAid, mars 2010.

<sup>25</sup> Coordonné par le Comité technique « Foncier et développement » de la Coopération française, ce travail a regroupé des représentants de plusieurs ministères et organismes publics, ainsi que de nombreux représentants de la société civile.

<sup>26</sup> « Appropriation de terres à grande échelle et investissement agricole responsable : pour une approche garante des droits de l'homme, de la sécurité alimentaire et du développement durable », Groupe interministériel pour la sécurité alimentaire, mars 2010.

sur les compensations économiques et les projets de développement sans les formaliser par des contrats écrits.

L'ensemble des propositions exposées précédemment a ainsi pour élément central le libre consentement de populations informées des conséquences de ces projets sur leurs conditions de vie. Le concept de souveraineté alimentaire semble le mieux en mesure d'assurer cette priorité puisqu'il fait des populations locales l'acteur principal de toute décision liée à l'exploitation agricole de leurs terres. En considérant que les populations locales, et non les États ou les investisseurs, sont les principaux acteurs du choix des modes de production, le concept de souveraineté alimentaire permet donc de résoudre le problème central posé par le phénomène d'accaparement des terres : la prise de contrôle des terres des populations rurales des pays du Sud par des intérêts économiques extérieurs. Cette position sera défendue durant les prochains mois par la plupart des organisations paysannes et des organisations non gouvernementales qui promeuvent l'agriculture familiale, lors des consultations que les organisations internationales entendent organiser avec la société civile. Parallèlement, des mobilisations des sociétés civiles nationales et régionales s'organisent au Mali, au Brésil, en Indonésie et sur le reste de la planète pour tenter de réguler ou de freiner le mouvement de redistribution des terres. L'ampleur de ces mobilisations et les convergences des acteurs de la société civile avec les États et organisations internationales les plus progressistes sur cette question détermineront donc les formes de régulation que la communauté internationale se prépare à imposer aux acquisitions de terres agricoles dans les pays du Sud.